

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3837-2013
PHASE 3

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

CAUSE TARIFAIRE 2013-2014
DE GAZ MÉTRO

GAZ MÉTRO

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

-et-

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Intervenantes

**RÉPONSE À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NO.1 DE GAZ MÉTRO RELATIVE AU RAPPORT
SUR
LA CAUSE TARIFAIRE 2013-2014 DE GAZ MÉTRO**

Brigitte Blais, Analyste
Jacques Fontaine, Consultant

Préparée pour:
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 28 février 2014

**RÉPONSE À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NO.1 DE GAZ MÉTRO RELATIVE AU RAPPORT
SUR
LA CAUSE TARIFAIRE 2013-2014 DE GAZ MÉTRO**

Brigitte Blais, Analyste
Jacques Fontaine, Consultant

Préparée pour:
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 28 février 2014

QUESTION 1 DE GAZ MÉTRO À SÉ-AQLPA :

Référence :

(i) Pièce C-SÉ-AQLPA-0040, La révision des programmes commerciaux PRC et PRRC, page 31

i) « Nous croyons que le PRC et le PRRC ne devraient pas permettre de subvention lorsque la période de récupération de l'investissement du client est inférieure à un an. Tel était d'ailleurs la limite qu'Hydro-Québec Distribution considérait dans son programme d'efficacité énergétique destiné à la grande entreprise programme d'initiatives industrielles – Grandes entreprises (PIIGE) : »

Demandes :

- 1.1 En quoi le programme d'efficacité énergétique destiné aux grandes entreprises d'Hydro-Québec se compare-t-il aux programmes commerciaux (PRC et PRRC) de Gaz Métro ?
- 1.2 Comment les PRC et PRRC se comparent-ils aux programmes d'efficacité énergétique de Gaz Métro?

RÉPONSE DE SÉ-AQLPA À LA QUESTION 1 DE GAZ MÉTRO :

1.1 Notre proposition ne vise pas à comparer les programmes d'efficacité énergétiques d'Hydro-Québec Distribution ou de Gaz Métro aux programmes PRC et PRRC mais plutôt à nous assurer que l'aide financière de ces programmes ne serve pas à subventionner des équipements qui sont rentables à la fois à l'achat et à l'étape de l'exploitation.

Nous sommes aussi d'avis qu'une subvention n'est probablement pas le bon moyen de contrer une mauvaise connaissance par le client du produit gaz naturel : nous pouvons plutôt suggérer des séminaires, de la publicité ciblée et d'autres moyens de sensibilisation.

1.2 Voir réponse 1.1.

QUESTION 2 DE GAZ MÉTRO À SÉ-AQLPA :

Référence :

- (i) Pièce C-SÉ-AQLPA-0040, 5 - Le gaz perdu, page 44
- i) « *En d'autres termes, si le taux de gaz perdu dépasse celui indiqué, Gaz Métro serait plutôt incitée à investir dans ses équipements afin de réduire de telles pertes, ce qui serait environnementalement bénéfique.* »

Demande :

2.1. Quels sont les équipements dans lesquels Gaz Métro devrait investir afin de réduire les pertes associées au gaz perdu?

RÉPONSE DE SÉ-AQLPA À LA QUESTION 2 DE GAZ MÉTRO :

Selon le *Manuel du secteur de l'énergie - Émissions fugitives* produit pour le *Secrétariat des Nations-Unies de la Convention-cadre sur les changements climatiques (UNFCCC)* :

*Des fuites accidentelles peuvent émaner de composants matériels tels que les valves, les brides et autres dispositifs de raccordements, les pompes, les compresseurs, les détendeurs de pression, les conduites d'évacuation des procédés de fabrication, les valves à extrémité ouverte, les événements de dégazage des systèmes de joints des compresseurs et des pompes, les événements des cuves d'accumulateurs, les joints des agitateurs et les joints des portes d'accès. Les sources fugitives ont tendance à produire des émissions continues et présentent des taux d'émission faibles à modérés. **En réalité,***

tous les composants matériels fuient dans une certaine mesure, même si un petit pourcentage seulement des sources potentielles d'un site fuient suffisamment assez à un moment donné pour nécessiter une réparation ou un remplacement.¹

Dans sa gestion courante, Gaz Métro est déjà en mesure d'identifier, parmi ses équipements, les sources d'émission fugitives contribuant à ses pertes de gaz.

Selon notre proposition, lorsque confrontée à un taux de gaz perdu supérieur au seuil fixé, Gaz Métro sera économiquement incitée à intervenir sur ses équipements afin de réduire ces pertes, que ce soit par des mesures d'entretien-réparation ou en investissant dans des remplacements ou modifications d'équipements.

Entre autres, Gaz Métro a déjà indiqué que des modifications au design de son réseau (réduction du nombre de valves, de conduites, modification des équipements, etc.) pouvaient amener une réduction des émissions fugitives de méthane, soit par une réduction de l'émission elle-même soit par combustion (transformation de l'émission de méthane en CO₂).² Dans la mesure où de telles modifications de design peuvent contribuer à réduire les émissions fugitives nettes, celles-ci font partie des outils parmi lesquels Gaz Métro pourra choisir, selon leur coût, si elle a à réduire ses pertes de gaz.

Gaz Métro signale également que l'insertion de polyéthylène dans les anciennes conduites de fonte a permis de réduire les émissions fugitives de gaz naturel.³ Mais à notre connaissance, cette démarche est déjà complétée depuis quelques années.

¹ **NATIONS UNIES, SECRÉTARIAT DES NATIONS-UNIES DE LA CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (UNFCCC), GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS SUR LES COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NE FIGURANT PAS A L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (GCE), Manuel du secteur de l'énergie - Émissions fugitives**, http://www.google.ca/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&frm=1&source=web&cd=2&cad=rja&ved=0CDQ_QFjAB&url=http%3A%2F%2Funfccc.int%2Fresource%2Fcd_roms%2Fna1%2Fghg_inventories%2Ffrench%2F2_energy%2Ffugitives%2Fb_handbook%2FNAl_FugitivesTraining.doc&ei=mFcPU5_5EdPbqwHproHoAw&usg=AFQjCNF3fnln8wEvpECIQug0czDmxJiK-Q&bvm=bv.61965928,d.aWM page 9. Souligné en caractère gras par nous.

² **GAZ MÉTRO**, *Plan volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Rapport d'étape*, Octobre 2004, <http://www.csaregistries.ca/registry/out/C1216-GAZMET-04-PDF.PDF> .

³ **GAZ MÉTRO**, *Réduire notre empreinte*, http://www.corporatif.gazmetro.com/corporatif/champsaction/fr/html/52_fr.aspx?culture=fr-ca , Site web consulté le 27 février 2014.

GAZ MÉTRO, *Plan volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Rapport d'étape*, Octobre 2004, <http://www.csaregistries.ca/registry/out/C1216-GAZMET-04-PDF.PDF> , page 16.

Gaz Métro nous informe aussi qu'elle a accru l'injection de mercaptan *dans la partie amont de son réseau*, dans les conduites de transmission. Le mercaptan, un gaz odorant, permet une détection plus précoce des fuites de gaz et donc permet d'intervenir plus rapidement pour l'arrêter.⁴

Enfin, Gaz Métro rappelle qu'« *une source importante des fuites de gaz naturel n'origine pas du distributeur gazier mais plutôt d'accrochages de conduites occasionnés par des tiers.* ».⁵ Afin de réduire de telles fuites, Gaz Métro, dans le cadre de ses opérations, met en place diverses mesures d'information et de sensibilisation du public et de concertation en plus de prendre des initiatives lui permettant de réduire son temps d'intervention lors de bris.

Tels sont les outils disponibles à Gaz Métro et que celle-ci pourra, selon le cas et selon les coûts, choisir d'intensifier éventuellement ou de compléter lorsqu'elle est amenée à rechercher des solutions lui permettant de réduire ses pertes de gaz.

⁴ **GAZ MÉTRO**, *Plan volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Rapport d'étape*, Octobre 2004, <http://www.csaregistrries.ca/registry/out/C1216-GAZMET-04-PDF.PDF> , page 16.

⁵ **GAZ MÉTRO**, *Plan volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Rapport d'étape*, Octobre 2004, <http://www.csaregistrries.ca/registry/out/C1216-GAZMET-04-PDF.PDF> , page 16.